



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 avril 2010
Français
Original : anglais

**Instance permanente
sur les questions autochtones**
Neuvième session
New York, 19-30 avril 2010

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Paimaneh **Hasteh**

Chapitre I Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision dont l'Instance recommande l'adoption par le Conseil

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Lieu et dates de la dixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil économique et social décide que la dixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones se tiendra à Genève du ___ au ___ mai 2011.

Projet de décision II

Ordre du jour provisoire de la dixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Suivi des recommandations formulées par l'Instance permanente :
 - a) Développement économique et social;
 - b) Environnement;



- c) Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
- 4. Droits de l'homme :
 - a) Application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
 - b) Dialogue avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones et avec d'autres titulaires de mandats au titre de mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.
- 5. Débat d'une demi-journée sur l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes.
- 6. Concertation globale avec des organismes et fonds des Nations Unies.
- 7. Travaux futurs, questions relatives au Conseil économique et social et questions nouvelles.
- 8. Projet d'ordre du jour de la onzième session de l'Instance permanente.
- 9. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa dixième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'Instance permanente a recensé les propositions, objectifs, recommandations et domaines d'action future possibles indiqués ci-après et recommande, par l'intermédiaire du Conseil, que les États, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales apportent leur concours à leur réalisation.

3. Le Secrétariat considère que les propositions, objectifs, recommandations et domaines possibles d'action future assignés à l'Organisation des Nations Unies, tels qu'énoncés ci-après, seront réalisés dans la limite des ressources du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires disponibles.

Recommandations de l'Instance permanente

[à compléter]

Chapitre II

Lieu, dates et déroulement de la session

4. Par sa décision 2009/218, le Conseil économique et social a décidé que la dixième session de l'Instance permanente aurait lieu au Siège de l'ONU, du 16 au 27 mai 2011.

5. De sa 2^e à sa 4^e séance, les 19 et 20 avril 2010, l'Instance permanente a examiné le point 3 de l'ordre du jour, le thème spécial pour l'année, « Peuples autochtones : développement, culture, identité : les articles 3 et 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ». Pour l'examen de ce

point, l'Instance permanente était saisie du rapport du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones (E/C.19/2010/8). À ses 16^e et 17^e séances, le 30 avril 2010, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 3 (voir chap. I, sect. B).

6. À ses 5^e et 6^e séances, les 21 et 22 avril, l'Instance permanente a examiné le point 4 de l'ordre du jour, « Droits de l'homme : a) application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; b) dialogue avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones et avec d'autres rapporteurs spéciaux ».

7. À sa 7^e séance, le 22 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 de l'ordre du jour, « Débat d'une demi-journée sur l'Amérique du Nord ». À ses 16^e et 17^e séances, le 30 avril, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 5 (voir chap. I, sect. B).

8. À sa 8^e séance, le 23 avril, l'Instance permanente a examiné le point 6 de l'ordre du jour, « Concertation globale avec six organismes et fonds des Nations Unies ». Pour l'examen de ce point, l'Instance permanente était saisie d'un rapport présenté par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (E/C.19/2010/3).

9. À ses 9^e et 14^e séances, les 26 et 29 avril, l'Instance permanente a examiné le point 7 de l'ordre du jour, « Travaux futurs, questions relatives au Conseil économique et social et questions nouvelles ». À ses 16^e et 17^e séances, le 30 avril, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 7 (voir chap. I, sect. B).

10. À sa 15^e séance, le 29 avril, l'Instance permanente a examiné le point 8 de l'ordre du jour, « Ordre du jour provisoire de la dixième session de l'Instance permanente ». À ses 16^e et 17^e séances, le 30 avril, elle a examiné et adopté le projet de décision qu'elle présente au titre du point 8 (voir chap. I, sect. A).

Chapitre III

Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa neuvième session

11. Aux 16^e et 17^e séances, le 30 avril, la Rapporteuse a déposé les projets de décision et de recommandation et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa neuvième session.

12. À la 17^e séance, le 30 avril, l'Instance permanente a adopté le projet de rapport.

Chapitre IV

Organisation de la session

A. Ouverture et durée

13. L'Instance permanente a tenu sa neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 19 au 30 avril 2010. Elle a consacré 17 séances publiques et 3 séances privées aux questions inscrites à son ordre du jour.

14. À sa 1^{re} séance, le 19 avril, la neuvième session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. À la séance d'ouverture, Tododaho Sid Hill, membre de la nation Onondaga, a prononcé une allocution de bienvenue. Le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale ont fait des déclarations.

15. Ont également pris la parole à la même séance le Président du Conseil économique et social, le Président de l'Instance permanente, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Ministre néo-zélandais des affaires maories.

B. Participation

16. Des membres de l'Instance permanente et des représentants de gouvernements, d'entités du système des Nations Unies, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, et d'organisations non gouvernementales ou autochtones ont participé à la session. On trouvera la liste des participants dans le document E/C.19/2010/INF/1.

C. Élection du Bureau

17. À la 1^{re} séance, le 19 avril, l'Instance permanente a élu par acclamation le Bureau, composé comme suit :

Président :

Carlos Mamani **Condori**

Vice-présidents :

Hassan Id **Balkassm**

Michael **Dodson**

Tonya Gonnella **Frichner**

Bartolome Clavero **Salvador**

Rapporteuse :

Paimaneh **Hasteh**

D. Ordre du jour

18. À sa 1^{re} séance, le 19 avril, l'Instance permanente a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/C.19/2010/1.

E. Documentation

19. On trouvera la liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa neuvième session dans le document E/C.19/2010/INF.2.